



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2873

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Mise à disposition de l'application CART@DS pour les dossiers habitat et logement - Signature de la convention utilisateur avec les partenaires

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Vessiller

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moreton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

**Conseil du 25 juin 2018****Délibération n° 2018-2873**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Mise à disposition de l'application CART@DS pour les dossiers habitat et logement - Signature de la convention utilisateur avec les partenaires**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Depuis 2015, la Métropole de Lyon partage l'application CART@DS dédiée à l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols (ADS) avec les Communes.

L'utilisation mutualisée de ce logiciel favorise la coopération entre les services des Communes et ceux de la Métropole dans les différentes phases d'instruction des dossiers relatifs au droit d'occupation des sols. Le logiciel CART@DS est mis à disposition des Communes par conventions signées avec chacune d'elles. A ce jour, 47 Communes utilisent l'application CART@DS en direct et 11 Communes via un pôle instructeur.

En 2018, cette application CART@DS permettra également d'assurer de façon partenariale le suivi et/ou l'instruction technique, administrative et financière de dossiers relatifs à l'habitat et au logement, notamment pour la sécurisation des logements situés dans un plan de prévention des risques technologiques (PPRT), pour le dispositif Écoréno'v ou l'exercice des pouvoirs de police spéciale en matière de péril et de sécurité, au titre du code de la construction et de l'habitation (immeubles menaçant ruine, sécurité des équipements communs des immeubles à usage d'habitation ou sécurité des établissements recevant du public -ERP- à usage d'hébergement) ou pour les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne et non décent.

Les partenaires concernés sont principalement les Communes, les services ou agences de l'État, les financeurs des dispositifs, les associations ou les prestataires intervenant sur ces dossiers pour le compte de la Métropole.

Cette application permettra de faciliter :

- le partage d'informations en temps réel entre tous les acteurs impliqués dans l'accompagnement et l'instruction des dossiers,
- la transversalité entre les différents services de la Métropole, notamment ceux gérant les ADS qui peuvent accéder à tout moment à l'ensemble des dossiers habitat,
- l'information des Communes sur les dossiers relatifs à l'habitat et au logement sur leur territoire,
- la réduction des dossiers et des documents papiers transférés entre les acteurs puisqu'ils seront centralisés (documents numériques accessibles depuis le portail),
- le rendu compte et le pilotage stratégique grâce au regroupement et à la consolidation des données.

**II - Mise à disposition gratuite de l'application**

Les outils informatiques relatifs au "pack ADS" seront mis gratuitement à disposition des partenaires consultés par les services de la Métropole dans le cadre du suivi et/ou de l'instruction technique, administrative et financière des dossiers relatifs à l'habitat et au logement (sécurisation des logements situés dans un PPRT, dispositif Écoréno'v, péril habitat, etc.). Cette mise à disposition gratuite sera effectuée par internet, via le portail extranet de la Métropole, sous réserve d'un équipement matériel et d'un abonnement à un service de télécommunication adéquats par le partenaire.

La Métropole assurera la formation des utilisateurs qui feront partie des personnels des partenaires. Plusieurs formations seront organisées dans l'année pour permettre d'intégrer les nouveaux arrivants et partenaires amenés à utiliser l'application. Ces formations pourront être, le cas échéant, groupées.

La Métropole assurera également l'assistance à l'utilisation, le conseil sur les bonnes pratiques, les évolutions de versions et la mise à jour des données référentielles ainsi que l'attribution des droits d'accès à l'application aux utilisateurs désignés par les partenaires.

### III - Obligations du partenaire utilisateur

En échange de la gratuité de la mise à disposition de l'application CART@DS ou de son portail dématérialisé des services, le partenaire utilisateur s'engagera à souscrire aux obligations suivantes :

- saisir, à l'aide des outils mis à disposition, l'ensemble des données qui le concernent, en accord avec les personnes référentes des services de la Métropole,
- signaler toute anomalie dans l'application ou le processus de saisie des données afin que la Métropole puisse y remédier.

Chaque accord entre un partenaire et la Métropole sera formalisé dans une "convention utilisateur" qui décrira précisément les droits et les devoirs de chacune des parties. La convention sera signée pour une durée d'un an, reconductible tacitement.

A titre indicatif, la liste des partenaires susceptibles d'avoir un accès au "pack ADS", au jour de la présente délibération, est annexée au présent projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - la mise à disposition du pack ADS auprès des partenaires consultés (liste indicative ci-annexée) dans le cadre du suivi et/ou de l'instruction des dossiers relatifs à l'habitat et au logement (sécurisation des logements situés dans un PPRT, dispositif Écoréno'v, péril habitat, etc.),

b) - la convention utilisateur à passer entre la Métropole et lesdits partenaires.

2° **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.**